



AMAP de Coubron

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 11 décembre 2018
- Compte rendu -

L'Association "Les Courts Sillons - AMAP de Coubron " a tenu son Assemblée Générale Ordinaire mardi 11 décembre 2018 à Coubron, 137 rue Jean Jaurès, maison Dacheville, salle "du Parc".

PERSONNES CONVOQUEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Tous les Adhérents inscrits à l'AMAP au jour de cette assemblée.

Personnes présentes ou représentées :

Bureau (par ordre alphabétique) : Philippe ANTON, Blandine CHESNEL, Gérard DESROCHES, Émilie LASSERRE, Thérèse LAVEAU, FRANCIS LAVEAU, Isabelle LE GUYADER, Huguette SÉRUSIER.

Laetitia et Philipe ADICEAM, Séverine ALMEIDA, Agnès AUGER, Françoise et Guy BELLANGER, Sylvie BLANDIN BRANCHEREAU, Jeanne et Christian BOULLIN-COUPRIE, Géraldine BOUTIN, Sarah et Olivier CAMALET, Marie-Ange CAMUS, Vincent CARDINALE, Evelyne et Serge DESAINTPAUL, Irène DESFORGES, Adeline et Damien DEVILLIERS-PAQUET, Karine De Wilde, Aurélie DHOMMEE, Juliana DI PONIO, Corinne DODEMONT, Marie-Claude ETTORI, Michel FAUTREL, Sylvie GARCIA-CANELO, Émilie et Sébastien GASPARD, Danielle et Alain HONAT, Edmond KINDT, Fabrice KIRNISKY, Christiane LAVRADOR, Carole et Mickaël LENOIR, Sylvie LHERMITTE, Jeannine et Christian LINDAUER, Flore MALLER, Danielle et Raymond MANGIN, Stéphane MARTIN, Evelyne MASSON, Nicole et Jean-Claude MATHIAS, Marie-Jeanne et Jean-Pierre MERLE-BERNARD, Sabine et Sylvain MILLA TAYOU, Catherine MONIN, Caroline MOREAU, Joëlle et André OFFNER, Myriam et Christian OUTTIER, Geneviève et Thierry PAQUET, Laurence et Patrick SAINT-LOUIS, Zouina et Olivier SAYAD D'HENRY, Jocelyne SIMONNET, Monique et Claude SPINAZZE, Cécile et Ali TATOT-BENKRAOUDA, Sylviane THULY, Agnès et Claude URIEN, Sandrine et Jean VEGUER-BOHAIN, Jacqueline et Gérard VEGUER, Isabelle VILLARD, Virginie WAGIEL, Patricia WILHEM, Gerlinde et Alfred WOLF.

69 Adhérents étaient présents ou représentés, sur les 100 que l'AMAP compte à ce jour.

L'Assemblée Générale Ordinaire peut se dérouler valablement.

PERSONNES INVITEES A L'ASSEMBLEE GENERALE

- M. **Julien PICQ**, chargé du développement de "Val Bio Centre", notre fournisseur de fruits, légumes, œufs et autres produits fermiers bio.
M. Julien Picq est venu avec un agriculteur, M. **Damien LEROY**.
- M. **Hervé QUERA**, "Le Fournil du Taillis", notre boulanger, fournisseur de pains, viennoiseries et produits bio, qui, en dernière minute, a eu un empêchement et a dû exprimer ses regrets.

La séance est ouverte à 20 h 10

1. PRESENTATION DU RAPPORT MORAL.

Le rapport moral est présenté par Mme Thérèse LAVEAU, présidente de l'AMAP de Coubron – Les Courts Sillons.

Mme LAVEAU adresse ses vifs remerciements à :

- Toutes les adhérentes et à tous les adhérents pour leur présence à cette Assemblée Générale.
- "Val Bio Centre" (VBC) et "les Paniers du Val de Loire" (PVL) dont tout particulièrement leur représentant ici présent M. Julien PICQ accompagné de M. Damien LEROY, agriculteur.
- "Le Fournil du taillis" en la personne de M. Hervé QUÉRA, et de toute son équipe.
- La municipalité grâce à qui nous pouvons disposer de cette belle salle de distribution ainsi que de tables et de bancs indispensables à notre logistique de distribution.
Merci également au personnel d'astreinte de la municipalité qui s'est toujours montré très dévoué et accommodant sur les tranches horaires.

1.1 La bonne santé de notre AMAP.

La première assemblée générale de notre association remonte à septembre 2011 ; nombre d'entre vous sont fidèles depuis sa création. Nous abordons donc la 9^{ème} année.

Nous comptons aujourd'hui 100 adhérents, dont trois dits "bénévoles", c'est-à-dire ne prenant pas de panier "légumes et fruits", mais apportant leur aide à l'AMAP et pouvant bénéficier des contrats pain ainsi que des possibilités d'achats à notre boulanger Hervé, en particulier. Ce chiffre 100 se trouve être celui du maximum souhaité pour que la logistique ne devienne pas trop lourde, et pour que soit maintenu un bon esprit coopératif au sein de l'association, ce qui est le cas.

Le quota des adhérents ne demeurant pas à Coubron et n'y travaillant pas est, à ce jour, de 17 % pour un maximum statutaire de 20 % ; à ce jour personne n'est en liste d'attente.

Les fournitures de fruits, légumes et œufs assurées par PVL depuis juillet 2012 donnent toujours la même satisfaction, étant bien considéré que les produits sont "de proximité et de saison".

Même bilan très positif pour toutes les variétés de pains, les farines, fruits secs, sucres, viennoiseries, etc. fournis par notre boulanger "Le Fournil du Taillis".

1.2 Bilan d'activité avec les Paniers du Val de Loire (PVL)

a) Logistique.

Les livraisons se font avec régularité ; lors d'arrivées en avance sur l'horaire théorique de livraison, les livreurs ont toujours aimablement contribué à disposer les tables dans le local de distribution avant le déchargement du camion de livraison ; leur contribution à la transmission de documents destinés à PVL est également très appréciée. PVL a toujours fait preuve de beaucoup de compréhension et de souplesse dans la gestion de nos adhérents et de leurs souhaits, qu'il s'agisse de remplacements, de modifications de leur demande ou encore d'inscriptions en cours d'année, voire de toute fin d'année comme ce fut à nouveau le cas en cette fin d'année 2018. Le document accompagnant chaque livraison est toujours très apprécié, notamment par la recette qu'il contient ; Les qualités relationnelles avec VBC et PVL sont parfaites.

b) Qualité produits.

L'avis des Adhérents sur la fraîcheur des produits, leur qualité gustative et, leur aptitude à la conservation est unanimement excellent ; quelques remarques ont été faites sur des répétitivités de variétés d'une semaine sur l'autre. Les défauts de qualité et/ou de quantité des produits ont été très rares ; PVL informés, en a assuré le remplacement ou la compensation dès la semaine suivante.

c) Perspective 2019.

Le très favorable bilan relationnel et qualitatif avec PVL ne peut qu'inciter à reconduire nos accords mutuels.

Une majoration tarifaire est annoncée par PVL pour 2019 d'environ 10 % pour les fruits et légumes, et 15 % pour les œufs ; les "petits paniers" passent ainsi à 12,45 €, les "grands paniers" à 17,50 € et la boîte de 6 œufs à 2.65 €.

M. Julien PICQ précisera les motifs de ces augmentations.

Le renouvellement de l'engagement 2019 portera sur 48 semaines ; il n'y aura pas de livraison les 1^{er} janvier, 11 juin, 12 novembre et 24 décembre. Les distributions des mois de juillet et août seront possibles sur les 9 semaines sous réserve d'une commande minimum de 40 paniers pour chaque semaine considérée.

1.3 Bilan d'activité avec Val Bio Centre (VBC).

Il n'y a pas eu de commande au cours de cette année ; le mode de passation des commandes en direct, via le site internet de VBC en est la cause la plus vraisemblable ; quelques tentatives d'adhérents ont échoué.

1.4 Bilan d'activité avec "Le Fournil du Taillis" ou "Pain d'Hervé"

a) Logistique

Dans son ensemble, la ponctualité des livraisons est parfaitement respectée ; les quelques erreurs de livraison qui ont pu être constatées ont toujours été corrigées d'une semaine sur l'autre.

Sont particulièrement appréciés :

- La réactivité d'Hervé et de son équipe, en toutes circonstances ;
- La capacité à prendre des commandes ponctuelles complémentaires à celles contractuelles ;
- L'option estivale donnant libre choix de contractualiser, ou non, les demandes en juillet et en août.

b) Gamme, qualité et prix des produits

La gamme des pains et viennoiseries est très étendue et les produits toujours aussi savoureux.

Les fournitures mensuelles de "farines, fruits secs, céréales, sucres, chocolat, etc." sont très appréciées, tout autant que tous les produits figurants dans la liste de "pains, sablés, cakes, pâtisseries, produits salés, produits sans gluten, viennoiseries et pâtisseries", également livrables en début, voire exceptionnellement en cours de mois.

À noter, comme chaque année en cette période, les offres de buches et autres friandises de Noël.

Concernant les listes des produits proposés, voir l'article 5 ci-après "site internet".

c) Perspectives.

Le nombre de souscriptions au "contrat pain" reste voisin du 1/3 des adhérents de l'AMAP.

Le renouvellement des contrats en cours est prévu pour fin mars 2019.

Les excellentes prestations d'Hervé, la qualité des produits qu'il propose et la satisfaction des adhérents de l'AMAP conduisent au souhait d'un maintien durable de nos accords avec lui.

1.5 Fournitures de viandes et huiles de table

Les livraisons de viandes par "Nature et Régions" ainsi que celles des huiles de table par "Sous les Arbres" n'ont pas pu être reprises comme espéré. La raison majeure aura sans doute été l'insuffisance des demandes de l'AMAP.

Rien de bien surprenant si l'on se réfère aux termes du compte rendu de la dernière Assemblée Générale.

Ce secteur de livraisons est donc inactif, ce qui ne signifie pas qu'il soit définitivement écarté.

1.6 Conclusions

Le nombre d'Adhérents à l'AMAP a atteint la centaine en cette fin d'année. Nous restons donc naturellement à ce seuil considéré comme bénéfique tant sur les plans relationnels que logistiques.

Les relations avec nos fournisseurs, tout autant qu'entre nous tous, Membres de l'Association, sont excellentes. L'avenir de l'AMAP semble donc serein de par la qualité des produits livrés par ses fournisseurs et la convivialité des soirées de distribution.

À noter que le développement des productions biologiques ne cesse de croître dans notre pays.

Notre AMAP ne peut que s'en réjouir.

APPROBATION DU RAPPORT MORAL

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

2. PRESENTATION DU RAPPORT FINANCIER.

L'état des comptes de l'AMAP est présenté par Mme Isabelle Le Guyader, chargée de la trésorerie.

2.1 Comptes de trésorerie

Les comptes du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018 ressortent à :

- **Recettes 1868,87 €** dont 848,87 € de solde de l'exercice précédent.
- **Dépenses 1069,37 €**
(Non inclus dans ces chiffres : 24,27 € en dépense puis recette d'un chèque momentanément égaré).
- **Solde 799,50 €**

Les recettes proviennent exclusivement des cotisations des adhérents de l'AMAP.

Les dépenses ont couvert :

- Assurance : 140,58 € ; frais bancaires : 108,00 €.
- Petites réceptions (forum, AGO, Galettes des rois) : 662,86 € ;
- Frais de bureau et fournitures diverses : 57,93 €.
- Don à un agriculteur sinistré : 100,00 €.

Le coût de l'hébergement du site internet est couvert jusqu'en fin 2018.

2.2 Affectation du solde

Le solde, sera affecté aux dépenses de fonctionnement de l'AMAP telles que :

- Dépenses relatives à la préparation de cette AG du 11/12/2018 ;
- Réédition de la galette des rois avec M. Hervé QUÉRA ;
- Papeterie, matériel et frais divers ;
- Hébergement du site internet ;
- Frais bancaires et assurance.

2.3 Montant de la cotisation

Compte tenu de l'équilibre budgétaire par rapport à l'exercice écoulé, il est décidé de maintenir le montant des cotisations annuelles à 10 € par Adhérent.

2.4 Approbation des comptes

Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité des présents et représentés.

Madame Thérèse LAVEAU donne la parole à notre invité, Monsieur Julien PICQ.

Monsieur Julien PICQ remercie les participants à cette réunion pour les compliments et témoignages de satisfaction qu'il vient d'entendre ; il confirme sa satisfaction à coopérer avec les AMAP.

Questionné sur les augmentations tarifaires de 2019 énoncées par Mme Thérèse LAVEAU, il apporte les précisions suivantes :

- Les structures de leur groupement comportaient des scissions internes génératrices de coûts importants, injustifiés et préjudiciables aux revenus des agriculteurs ; pour y apporter un terme, Val Bio Ile de France a fusionné avec le groupement de producteurs Val Bio Centre (VBC). Ces coûts, importants est-il rappelé, ont dû être répercutés sur le budget 2019.
- Tous les producteurs ont été augmentés de 3 % afin que leurs ventes puissent se faire à juste prix.
- Il y a eu une augmentation de tous les consommables, sachant que VBC prépare 4500 paniers par semaine.
- S'ajoute enfin l'augmentation du coût du carburant.

M. Julien PICQ précise par ailleurs :

- Que VBC regroupe actuellement 50 producteurs, situés principalement aux alentours de Blois et d'Orléans ; il cite également la branche Bio Solidaire avec son "jardin de Cocagne", ses "pépinières" d'installations et son centre de préparation des paniers (dit "la prépa"). VBC comprend maintenant 300 salariés essentiellement en insertion.
- Que des huiles de table, tournesol et colza, sont commercialisées par VBC via leur site internet d'achat en ligne.

M. Julien PICQ prend bonne note d'une remarque qui lui est faite à savoir le regret de ne plus voir, comme par le passé, des légumes anciens dans les compositions des paniers.

Concernant les commandes en ligne à VBC, il est rappelé l'ambiguïté faisant qu'il est nécessaire, lors du passage de la commande, de "sélectionner" un créneau horaire de livraison, alors que la seule possibilité offerte est de 10 h à 16 h, qu'elle est inappropriée pour notre AMAP ... mais qu'il faut la sélectionner quand même !

M. Julien PICQ invite quiconque se trouvant en difficulté pour passer commande, à le contacter.

Monsieur Damien LEROY est invité à s'exprimer.

M. Damien LEROY est exploitant dans la Beauce. Il développe plusieurs aspects spécifiques à la culture "Bio", résumés ci-après.

Un label

L'agriculteur PATRICK a obtenu le "label AB" (label agriculture biologique).

Un esprit de corps : dans son secteur géographique toutes les structures agricoles travaillent ensemble, qu'elles couvrent 360 ha, la plus grosse, ou 1.500 m², la plus petite.

Les perspectives : dans 5 ans, 50 % des agriculteurs (de sa région) seront à la retraite. D'une part le modèle tendra vers de grosses structures et, d'autre part, il y aura de moins en moins de jeunes pour reprendre l'activité.

Les aides : dans le but de promouvoir la culture paysanne et l'emploi agricole et rural il existe l'association ADEAR (Aide au Développement Agricole et Rural) destinée à inciter des jeunes - ou moins jeunes - à s'installer.

À citer également "Terre de Lien" qui œuvre à la pérennisation des terres agricoles quelles que soient leur surface ; ce dernier point est d'importance car la difficulté majeure du maintien agricole est, ou sera, le foncier.

Les partenariats

Il se crée des échanges entre groupements de même activité dans le but de créer des partenariats destinés à tirer bénéfice des expériences de chacun (groupements sicilien, auvergnat ...)

Le passage en bio

Le passage de la culture conventionnelle à la culture bio s'effectue sur trois ans minimum, C1, C2 puis AB (C pour conventionnel).

M. Leroy cite, pour sa région, une importante volonté de conversion en bio ; suppression des pesticides, certes, mais aussi reconstitution de bocages ou, tout au moins, plantation de haies arbustives.

Il donne l'exemple positif de perdreaux dont les importants survols avaient cessés car ils ne trouvaient plus leur nourriture d'œufs de fourmis, ces dernières ayant été détruites par les insecticides. Le passage en bio a ramené les fourmis et, donc, les perdreaux !

M. Leroy apporte une précision sémantique : on entend souvent parler de "culture raisonnée" ; cette expression est un non-sens car elle peut parfaitement se référer à une certaine maîtrise dans l'utilisation des pesticides mais pas du tout à leur suppression, qui est l'un des impératifs du bio.

3. COMPOSITION ET ELECTION DU NOUVEAU BUREAU

Comme il est d'usage Mme Thérèse LAVEAU présente la démission des 8 Membres du Bureau actuel.

Tous se représentent.

Aucune nouvelle candidature n'étant proposée parmi les adhérents, Mme LAVEAU soumet au vote de l'assemblée la reconduction de la composition du Bureau actuel, à savoir (ordre alphabétique) :

Mesdames et Messieurs Philippe ANTON, Blandine CHESNEL, Gérard DESROCHES, Émilie LASSERRE, Thérèse LAVEAU, Francis LAVEAU, Isabelle LE GUYADER, et Huguette SÉRUSIER.

En l'absence d'objection des Adhérents présents et représentés, Madame LAVEAU entérine la susdite composition du Bureau pour un an à compter de ce jour 11 décembre 2018.

Le Bureau ainsi constitué se réunira prochainement pour définir les attributions de chacun.

Un compte rendu de cette réunion sera établi et adressé à tous les Adhérents.

4. ORGANISATION DES DISTRIBUTIONS AU SEIN DE L'AMAP – RAPPELS

4.1 Logistique

Il est rappelé, voire précisé aux adhérents les plus récemment inscrits, que le mode "vrac" a été choisi pour la réception des fruits et légumes afin d'en minimiser les coûts.

Cet avantage implique, en contrepartie, un besoin logistique de mise en place et de pesées ne pouvant être assuré que par l'occasionnelle et aimable contribution des adhérents (Cf. "infos pratiques" => "Guide du Permanent" sur le site de l'AMAP).

Il convient de signaler que le quota de bénévoles est assez fréquemment insuffisant ; ces derniers temps nous avons eu 5, voire 6 pesées lors d'une distribution, comme cela vient d'être le cas en ce jour de notre assemblée.

Un rappel à tous est donc adressé, avec remerciements anticipés, pour que ce service soit assuré avec une meilleure constance.

Il est rappelé que les horaires normaux de ce service d'aide sont :

- de 17 h 30 à 18 h 30 : montage et installation des tables et des casiers, réception des produits ;
- 18 h 30 : début des distributions ;
- 20 h : fin des distributions, rangements et remise en état de la salle.

Une remarque est formulée sur l'important poids des tables qu'il conviendrait peut être de remplacer par tables légères en plastiques.

Une suite peut difficilement être donnée car, d'une part, il n'est pas envisageable de demander un tel achat à la mairie et, d'autre part, la robustesse des tables est une nécessité compte tenu du poids de fruits et légumes qu'elles ont à supporter.

4.2 Importance des émargements

Il est également rappelé à tous que les feuilles d'émargement doivent être signées pour chaque prise des paniers (fruits et légumes, œufs et pain) ; cette formalité permet aux Membres du Bureau de s'assurer, en fin de distribution, que tous les paniers ont bien été pris.

Si un panier doit être pris par une personne tierce, cette dernière doit avoir été informée de cette procédure par son mandant.

Des manquements à ces règles sont observés assez fréquemment ; les Membres du Bureau, soucieux que chacun ait bien été servi, en sont contraints à lancer des appels téléphoniques en fin de distribution.

4.3 Empêchements et cas de force majeure.

Des numéros de téléphone ont du être remis à tous afin qu'un empêchement puisse être signalé, avec possibilité, pour des cas ponctuels très particuliers, de demander la mise de côté d'un panier.

Cette information sera réitérée et diffusée conjointement au rapport d'affectation des Membres du nouveau Bureau.

5. SITE INTERNET DE L'AMAP

Le site internet de l'AMAP est essentiellement utilisé pour donner des informations fonctionnelles (documents, évènements, fournisseurs, recettes, etc.).

Il est rappelé que les formulaires des divers bons de commandes ainsi que les listes des produits de boulangerie sont accessibles depuis la page d'accueil du site en suivant le lien "info pratiques" (en haut à gauche).

Des visiteurs extérieurs peuvent poser des questions sur le site, voire demander leur inscription.

Il permet également d'adresser à tous, par le jeu d'e-mails et de liens, le contenu des paniers chaque semaine, accompagné parfois d'informations ou de rappels ponctuels.

Si, parmi les nouveaux inscrits, certains préféreraient ne pas recevoir ces e-mails hebdomadaires, il leur suffirait d'en faire la demande à un responsable de l'AMAP.

6. QUESTIONS DIVERSES

Mme Émilie Lasserre émet la proposition suivante :

L'un de nos très fidèle adhérent a vu sa situation, ainsi que celle de sa conjointe, se dégrader soudainement et gravement avec pour l'une des conséquences, un lourd endettement qui ne lui a pas permis d'honorer son dû tant auprès d'Hervé que de PVL.

Rien ne permettant d'espérer pour eux un assainissement financier à un horizon visible, Mme Émilie Lasserre, propose que l'AMAP, dont le solde de compte 2018 est convenablement positif, fasse acte de solidarité en apurant la dite dette de cet (ancien) adhérent, à savoir 108.80 € pour PVL et 19.20 € pour Hervé.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Les chèques afférents seront donc adressés à PVL et à Hervé.

En l'absence d'autre question diverse, la réunion est close à 21 h 20.

Lu, approuvé et signé par les Membres du Bureau